

# COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 29/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement  
convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de  
ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Éric  
FORESTIER, Christian MICHELET, Jérôme GAYDON-SERRES ; Mmes  
Aurélie HERBIN, Marie-Laure CUZZINI, Camille METAYER, Caroline  
BERG, Laurence TOUMEYRAGUES et Françoise JORREY.

**Excusés** : Madame Carla MICHELET et Monsieur Antoine ZANOTTO.

**Pouvoirs** : Madame Carla MICHELET à Madame Marie-Laure CUZZINI ;  
Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Daniel BORDENEUVE.

**Absent** : Monsieur Arnaud MEYER

*Monsieur Ulysse SUC est décédé le 29 mai 2026*

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Validation du choix des entreprises pour le MAPA « rénovation des gîtes communaux ».**

Monsieur le Maire résume à l'assemblée l'analyse des offres du MAPA « rénovation des gîtes communaux » effectuée lors de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 et à l'issue de laquelle une entreprise a été retenue pour 7 lots de ce marché public.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir entériner les choix de la commission d'appel d'offres, tel que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération, et précise que les travaux seront engagés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**VALIDE** les choix de la commission d'appel d'offres, conformément au tableau annexé à la présente délibération désignant les entreprises retenues pour chaque lot, pour un montant total de travaux s'élevant à la somme de 207 630.43 € HT soit 228 393.47 € TTC pour 7 lots ;

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager au plus tôt les travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché, déclaration d'ouverture et de réception de chantier,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives se rapportant à ce dossier.

**Adopté à 13 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme  
Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 05.06.2026

Le Maire

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance,

Laurence TOUMEYRAGUES



## Annexe 1 extrait de délibération n°29/2026

### Tableau des offres retenues pour le MAPA « rénovation des gîtes communaux »

LOT	NOM DE L'ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE L'OFFRE HT	MONTANT DE L'OFFRE TTC
LOT N°1 Gros-œuvre- Démolitions	CONSTRUCTION RENOVATION RAMOS-BLANCHARD	32 372.50 €	35 609.75 €
LOT N°2 Menuiserie Bois	GROUPE SCHIRO	58 347.95 €	64 182.74 €
LOT N°3 Plâtrerie-Isolation	HEURTER ET FILS	22 777.70 €	25 055.47 €
LOT N°4 Carrelage-Faïence	CAPSTYLE	13 289.00 €	14 617.90 €
LOT N°5 Electricité	BOUDON	20 261.50 €	22 287.65 €
LOT N°6 Plomberie-Sanitaire- Chauffage-V.M .C	DUPLAN	42 634.98 €	46 898.48 €
LOT N°7 Peinture	ARSAC	17 946.80 €	19 741.48 €
	<b>TOTAL</b>	<b>207 630.43 €</b>	<b>228 393.47 €</b>

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance,

Laurence TOUMEXRAGUES

